

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 janvier 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

Convocation du Conseil Municipal : 12/01/2023

L'an deux mil vingt trois, le 17 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc POYADE, Maire.

Etaient présents : MM. POYADE, GOUTAGNY, CHAMBON, FARGE, THIOLLIER, BOUARD, CHAMBON, PERRET et JAY

MMES GONNET-LEARD, ROCHETIN, CHAPELAND, CONSEILLON et BERTHASSON

Etaient absents : MM. PONTONNIER et Mme GUILLOT (pouvoir à JL POYADE).

Secrétaire de Séance : MME ROCHETIN Françoise

2022-05

OBJET : lotissement siel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu avec le SIEL, il y a une obligation de faire un renforcement de la ligne pour alimenter le futur lotissement (pris en charge par le SIEL). Pour la partie en alimentation une partie est pris en charge par le SIEL à hauteur de 55% et la commune prendra en charge 45%

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'aménagement Lotissement Communal "Les Acacias"

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Câblage Optique Suite Renfo BT.S Le Sagnat	4 500 €	0.0 %	0 €
Extension FO Lotissement Communal "Les Acacias"	0 €	0.0 %	0 €
Eclairage Public Lotissement communal "Les Acacias" (GC)	1 353 €	45.0 %	609 €
Eclairage public lié au renforcement souterrain du poste "Le Sagnat"	6 701 €	45.0 %	3015 €
éclairage public lotissement "les Acacias" (matériel)	8 740 €	45.0 %	3933 €
Aménagement Lotissement Communal "Les Acacias" 25457	42 930 €	59.3 %	
Renforcement BT sur poste "Le Sagnat" lié à lotissement communal	79 070 €	0.0 %	0 €
GC télécom lié au renforcement souterrain du poste "la sagnat"	11 160 €	0.0 %	0 €
GC télécom lotissement communal "Les Acacias" 8 560 €			8 560 €
TOTAL	163 015.65 €		41 575.53 €
			163.65 €
			41 575.53 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

- Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Aménagement Lotissement Communal "Les Acacias"" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

A Saint-Laurent La Conche, le 24 janvier 2023

Le Maire,
Jean-Luc POYADE

